

Publication des décrets GRETA: l'Arlésienne ?

Rappel du contexte :

Les discussions au Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) se sont terminées avec la dernière réunion du GT 15 en janvier 2017.

L'objectif des organisations syndicales dans ce groupe de travail était de **fixer un cadre national permettant, enfin, un traitement identique pour les personnels Greta sur l'ensemble du territoire**. La conclusion de ces discussions devait se traduire par la **publication de nouveaux textes**.

Espérant voir quelque amélioration de leurs conditions de travail, les personnels attendent depuis plusieurs mois la publication des deux décrets modifiant les décrets n° 93-412 du 19 mars 1993 et n° 91-1126 du 25 octobre 1991, et l'arrêté concernant le décompte du temps de travail des intervenant.e.s en Greta ainsi que le référentiel listant les activités avec les coefficients correspondants :

Les CFC, eux, espéraient une revalorisation de leur indemnité de sujétion spéciale, inchangée depuis 1990. Pour cela, une circulaire renforçant l'article 1 du décret de 90 qui définit leur coeur de métier devait être publiée.

Même si de nombreuses questions restaient sans réponses, ces textes devaient donc apporter quelques avancées pour les personnels.

Situation des personnels

Tout laisse à penser que ces textes ne seront pas publiés sous le gouvernement Macron.

Alors que le Président de la République a dit vouloir faire de la formation professionnelle une de ses priorités, nous ne voyons rien venir et nous constatons que **les conditions de travail ne cessent de se dégrader, que la précarité des personnels s'installe durablement et s'accroît**.

Les dérives perdurent :

Non renouvellement de contrats à l'approche de la Cdisation.

Abus de contrats de vacations.

Non-respect du décret 93 relatif au temps de travail : coefficients de pondération appliqués aux heures de face à face pédagogique, formateurs soumis à 1607 h de présence.

Préconisations académiques abusives allant à l'encontre de la volonté d'harmonisation nationale.

Pressions exercées sur les personnels et augmentation des burn-out.



Il est de plus en plus difficile pour les personnels Greta d'assurer des formations de qualité en direction des publics notamment demandeurs d'emploi, eux-mêmes en grande difficulté.

Désengagement de l'État

Marchandisation de la formation

Vision comptable et besoin de rentabilité des régions



Baisse de la qualité des formations

Augmentation des effectifs des groupes stagiaires, même en individualisation

Baisse d'activité pour les Greta due à la pratique de formations au rabais de certains organismes

Abandon du maillage territorial en zone rurale

Abandon d'actions de formation jugées peu rentables



Le service public de formation n'est plus assuré de manière équitable et les conditions d'accès des populations à la formation sont de plus en plus dégradées.

La volonté du Président de la République de réformer la formation professionnelle par le développement de l'apprentissage, et l'annonce de la baisse de 450 millions d'euros de crédits aux régions vont encore aggraver la situation des Greta, des personnels et des usagers/ères.

Nos revendications :

Pour une **harmonisation nationale** de nos conditions de travail avec une véritable reconnaissance de nos métiers.

Application du **coefficient 1** pour toutes les heures enseignement des formateurs/trices.

Application du **coefficient 0,51** à toute action périphérique, dont les heures de coordination.

Pour l'égalité de traitement : des contrats à **648 h de face à face pédagogique** par an, comme pour les titulaires.

Pour une définition claire et identique à tous de nos missions pédagogiques et périphériques :

Publication des textes négociés avec les syndicats.

Un contrat d'enseignant.e pour tous/toutes les coordinateurs/coordinatrices et les animateurs/animatrices de Centre de Ressources.

Pour la fin de la précarité dans les Greta :

Revalorisation générale de nos indices.

Application des mêmes grilles et **mêmes modes de rémunération** à toutes et tous

Titularisation de toutes/tous les contractuel.les sur poste permanent (personnels enseignant.es, administratifs.ves et CFC).

Non à la régionalisation des Greta : **arrêt des fusions !**

Pour un **service public de formation de qualité, accessible à toutes/tous et au plus près**



GRETA oct.. 2017



Je souhaite : me syndiquer

prendre contact

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Tél Mél

Établissement

Code postal Commune

CGT Éduc'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 55 82 76 55- e-mail : unsen@ferc.cgt.fr